

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET :** Conventions liant le département des Bouches-du-Rhône et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA (BRSA).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec les 28 centres communaux d'action sociale (CCAS) du département et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Martigues/Port-de-Bouc, la convention pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA, dont les projets sont annexés au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 32 720.28€ sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité  
Madame MILON et Messieurs MALLIÉ, RAIMONDI,  
LE DISSÈS, FÉRAUD ne prennent pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**